

Société

NAF/APE

M/Mme/Mlle

Prénom

Service

Fonction

Adresse

Code Postal

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Siret

RÈGLEMENT

Destinataire de la facture, si différent

Cachet de l'entreprise

Personne à contacter

Date

Tél.

Signature

Ci-joint un chèque de

€

(correspondant au montant TTC de l'inscription, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du LNE)

À RETOURNER À

Laboratoire national de métrologie et d'essais
Centre de Formation
1, rue Gaston Boissier
75 724 PARIS CEDEX 15

OU PAR FAX

au 01 40 43 37 37

Référence de la journée

Outils de bricolage-jardinage – JT 1204 – 3 avril 2012

Lieu

Laboratoire national de métrologie et d'essais

1, rue Gaston Boissier – 75015 Paris – Tél. 01 40 43 37 00

Métro Porte de Versailles - Tramway T3 arrêt Georges Brassens

Frais de participation

1 jour : 410 € HT soit 490,36 € TTC.

La participation aux frais comprend l'inscription aux conférences, les pauses-café, le repas pris en commun et la remise d'un dossier technique.

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire au plus tôt par fax au 01 40 43 37 37 ou sur notre site internet

www.lne.fr à la rubrique Formation-Séminaires ou par email formation@lne.fr

Vous nous envoyez par courrier le bulletin ci-contre, accompagné du règlement TTC des frais d'inscription, à l'adresse suivante :

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Centre de Formation

1, rue Gaston Boissier – 75 724 PARIS CEDEX 15

Siret : 313 320 244 00012

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du LNE ou d'effectuer un virement bancaire sur le compte ci-dessous :

<u>18206</u>	<u>00280</u>	<u>58381956001</u>	<u>04</u>	<u>CRCA PARIS C.AFF.RENNES</u>
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé	Domiciliation

Dans les 3 semaines précédant la journée, nous vous adressons une convocation, accompagnée d'un plan d'accès. Après le déroulement de la journée, une facture est adressée à l'entreprise.

Contact

E-mail : formation@lne.fr

Tél. 01 40 43 37 35 / Fax 01 40 43 37 37

3 avril
2012BRICOLAGE-JARDINAGE
:: Marquage CE et
actualités réglementaires

A l'intention des

- Fabricants
 - Importateurs
 - Distributeurs
- d'outils de bricolage et de jardinage motorisés (tondeuses, perceuses...)**

Avec la participation de

- **MAAP** (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche)
- **DGCCRF** (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)
- **DGDDI** (Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects)
- **FICIME** (Fédération des entreprises internationales de la Mécanique et de l'Electronique)
- **SECIMPAC** (Syndicat des entreprises internationales de l'outillage portatif et des consommables)



Vous devez sélectionner, acheter et assurer la conformité de l'outillage motorisé, en intégrant les évolutions réglementaires et normatives les plus récentes.

Les produits concernés sont les **outils de jardinage** (tondeuses, débroussailleuses, taille-haies...), les **outils de bricolage** électroportatifs (perceuses, scies...) ou non (groupes électrogènes, bétonnières...).

Tous ces produits sont soumis à des exigences réglementaires donnant lieu au **marquage CE**.

Les directives qui peuvent s'appliquer à ces produits sont :

- **Machines** (2006/42/CE)
- **Basse Tension** (2006/95/CE)
- **Compatibilité électromagnétique** (CEM) (2004/108/CE)
- **Bruit "Outdoor"** (2000/14/CE)
- **Emission de polluants des moteurs** (2002/88/CE)
- **DEEE** pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE), et **RoHS** pour la réduction des substances dangereuses (2002/95/CE).

Les points développés :

- **Comment mettre sur le marché européen un produit conforme à la réglementation ? Quelles sont les étapes à suivre pour obtenir le marquage CE ?**
- **Quels sont les points clés des directives applicables aux outils de bricolage-jardinage ?**
- **Pour les tondeuses, comment évolue la norme sur la sécurité mécanique, avec quelles conséquences ?**



09:15

Accueil des participants

09:30

Ouverture et présentation de la journée

- Christine LEFEBVRE, Responsable Marché Biens de Consommation, LNE
- Patrick CELLARD, Responsable technique, LNE

09:45

Marquage CE et directives applicables au secteur bricolage-jardinage

- Différentes étapes du marquage CE
- Relations entre normes et réglementations
- Patrick CELLARD, Responsable technique, LNE

10:15

Pause

10:30

Points clés et actualités des directives sur la sécurité

- Directive Machines (2006/42/CE)
- Directive Basse Tension (sécurité électrique 2006/95/CE)
- Directive CEM (Compatibilité électromagnétique 2004/108/CE)
- Patrick CELLARD, Responsable technique, LNE
- Romuald GORJUP, Responsable du département CEM et Sécurité Electrique, LNE
- Alexandre LUCE, Responsable technique CEM, LNE

12:00

Table ronde «Conformité, concurrence et surveillance du marché»

- Avec la participation de DGDDI, FICIME et LNE

12:30

Déjeuner

14:00

Points clés et actualités des directives sur l'environnement

- Directive Bruit «Outdoor» (2000/14/CE)
- Patrick CELLARD, Responsable technique, LNE
- Directive Emission de polluants (2002/88/CE)
- Intervenant à confirmer

15:00

Cas des tondeuses à gazon

- Difficultés sur la norme EN 836 - Analyse de certains risques

15:30

Pause

15:45

- Evolution de la norme EN 836 à l'ISO 5395-1 à 3 : travaux en cours, points durs, calendrier prévisible
- Alberte FLORION, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP)
- Patrick CELLARD et David MADASCHI, Responsables techniques, LNE

16:15

Table ronde «La protection des utilisateurs de tondeuses est-elle bien assurée ?»

- Avec la participation de MAAP, FICIME, et LNE

16:45

Conclusion

- Patrick CELLARD, Responsable technique, LNE

17:00

Fin de journée

